

Décembre 2011

ASSOCIATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

BILAN DE L'EMPLOI SUR 10 ANS ET CONJONCTURE 2011

En bref

Cette étude dresse un portrait fin de l'emploi sur les différents secteurs qui composent l'action sanitaire et sociale.

La barre symbolique du million d'emplois est en passe d'être atteinte en 2010. Sur 10 ans, la progression est même impressionnante. Près de 260 000 emplois nouveaux ont été créés. L'ensemble sanitaire et social associatif a continué à croître de 2% en 2010, faisant de ce secteur un des rares en mesure de créer des emplois. Même si leur modèle économique basé sur une pluralité de ressources a montré toute sa résilience, la crise a fini par les rattraper. L'analyse conjoncturelle indique qu'à partir du dernier trimestre 2010 un cycle de destruction d'emplois a démarré et s'est prolongé sur les six premiers mois de 2011.

Mots clés

Emploi, masse salariale, salaire moyen par tête.

Auteurs

Cécile Bazin, Directrice Recherches & Solidarités
Avec la collaboration de Jacques Malet, Président Recherches & Solidarités et Romain Guerry, pour l'Uniopss

L'ESSENTIEL : 12% DES ASSOCIATIONS NOUVELLES SONT DANS LE DOMAINE SANITAIRE ET SOCIAL. EN 2010, 33.000 EMPLOYEURS, PRES D'UN MILLION DE SALARIES, ET UNE MASSE SALARIALE DE 19 MILLIARDS D'EUROS. LA PROGRESSION DE L'EMPLOI A CESSÉ FIN 2010 : 6.300 SALARIES EN MOINS EN TROIS TRIMESTRES.

Etude réalisée en coopération avec l'ACOSS-URSSAF et la CCMSSA

L'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux) est le Centre national d'animation et de ressources (Cnar) Action sociale, médico-sociale et santé au sein du Dispositif local d'accompagnement (DLA), dispositif national d'appui aux activités et services d'utilité sociale.

Plus d'informations sur ce dispositif : <http://www.avise.org>

Dans le cadre de cette mission, l'Uniopss propose des « fiches pratiques » pour outiller les associations et les accompagner dans leur démarche de pérennisation de leurs activités d'utilité sociale afin de consolider et développer les emplois. Elles sont notamment accessibles aux adhérents de l'Uniopss et des Uriopss identifiés, sur les sites Internet du réseau Uniopss-Uriopss.

Plus d'information sur l'Uniopss : <http://www.uniopss.asso.fr>

Ces fiches sont la propriété de l'Uniopss. Elles ne peuvent être reproduites sans son consentement écrit.

Disposer de chiffres réguliers et fiables est devenu aujourd'hui indispensable pour bien comprendre l'évolution de l'emploi et du poids économique des associations sanitaires et sociales. Ce travail fait suite aux fiches pratiques du Cnar Action sociale, médico-sociale et santé, porté par l'Uniopss, publiées en novembre 2009¹ et décembre 2010².

Il comporte les dernières informations disponibles concernant la dynamique de création d'associations dans le secteur sanitaire et social. Le bilan de l'emploi en 2010 est détaillé pour les différentes composantes du secteur (hébergement médico-social, hébergement social, action sociale sans hébergement, santé). Une analyse sur les 10 dernières années est proposée ainsi qu'un point de conjoncture jusqu'au deux premiers trimestres 2011.

I - Les créations d'associations dans le secteur sanitaire et social

Ces dernières années, elles représentent environ 12% des associations nouvelles, tous secteurs confondus : avec environ 8% pour le domaine social et 4% pour le secteur de la santé. Nous avons désormais quatre années d'application d'une nomenclature plus fine (2007 - 2011) pour observer les activités des associations nouvelles.

Avertissement : Chaque association est répertoriée sous un ou deux thèmes, déterminé(s) à la lecture de son objet. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'associations répertoriées dans chacun des deux thèmes « santé » et « social ». D'où le libellé « *nombre d'inscriptions* » et non « *nombre d'associations créées* ».

Tableau 1 - Créations d'associations dans le secteur sanitaire et social de 2007 à 2011

	Nombre d'inscriptions	en %
Santé	11 785	85,4%
Services et établissements médico-sociaux	2 008	14,6%
Total Santé et médico-social	13 793	100,0%
Interventions sociales	6 568	19,4%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	15 073	44,3%
Services familiaux, services aux personnes âgées	4 129	12,2%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	8 159	24,1%
Total Social	33 929	100,0%

Source : Journal officiel. Traitement R&S. France entière hors Alsace - Moselle (droit local). Lecture : Parmi les associations nouvelles enregistrées depuis 2007, 11 785 ont été inscrites sous le thème « Santé » et 2 008 sous le thème « Services et établissements médico-sociaux ». Au total, les inscriptions dans le domaine social et médico social sont au nombre de 13 793.

Le nombre de créations dans le domaine de la santé est plus faible que dans celui du social, dans la mesure où dans le premier cas, les associations sont plutôt pérennes, sans besoin d'un renouvellement régulier. Le secteur social est plus diversifié, quant à ses activités et quant à la dimension des projets qu'il réunit.

¹ Bilan quantitatif de l'emploi entre 2000 et 2007, dans le secteur associatif sanitaire et social, Fiche Uniopss n°52888, consultable sur www.uniopss.asso.fr

² Les créations d'associations et l'emploi dans le secteur en 2009, Fiche Uniops n°58965, consultable sur www.uniopss.asso.fr

Ce suivi très fin permet désormais d'observer la dynamique de création, dans chacun des domaines, et de voir s'ils répondent aux besoins qui évoluent. Cette observation est également utile au plan territorial. Les informations utiles, présentées pour chacune des 26 régions, sont librement accessibles sur le site de Recherches & Solidarités³. Elles sont prolongées par des analyses plus fines sur des départements dans lesquels R&S a noué un partenariat pour la réalisation de *Panoramas de la vie associative*⁴.

II - Le bilan de l'emploi en 2010

A - Méthodologie

Le périmètre associatif du secteur sanitaire et social se construit à partir de deux repères croisés : le critère juridique à partir des six catégories juridiques correspondant aux associations, et le critère d'activité à partir des codes APE correspondant au secteur de la santé et au secteur social.

Sur ce plan, la nomenclature d'activités françaises révisée en 2008 distingue :

- les activités liées à la santé (activités hospitalières, activités de pratique médicale et para médicale, les centres de collectes...)
- les activités d'hébergement médico social, dont l'hébergement médicalisé pour 3 publics différents et l'hébergement social pour 6 publics différents
- les activités sociales sans hébergement selon 4 publics bien définis : les adultes handicapés et les personnes âgées, les jeunes enfants, les adolescents, les enfants handicapés. Auxquelles s'ajoutent l'aide à domicile et l'aide par le travail.

On peut s'étonner de retrouver, sous cette rubrique, un code APE « *fourre-tout* » dénommé « *action sociale sans hébergement non classée ailleurs* ». Bien que moins important qu'avec l'ancienne nomenclature, on verra plus loin qu'il concerne encore un nombre d'associations et de salariés loin d'être négligeable. Le tableau ci-dessous comporte les catégories juridiques et les différents secteurs d'activités retenus.

³ www.recherches-solidarites.org

⁴ Pour en savoir plus : <http://www.recherches-solidarites.org/page/dans-les-territoires/etudes-en-departement/>

Tableau 2 - Périmètre de l'étude : secteurs d'activités et catégories juridiques

Secteurs d'activités des associations	Codes APE correspondants
Santé	Division 86
Hébergement médico-social	Division 87
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	8710 A
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	8710 B
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	8710 C
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	8720 A
dont Hébergement social pour toxicomanes	8720 B
dont Hébergement social pour personnes âgées	8730 A
dont Hébergement social pour handicaps physiques	8730 B
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	8790 A
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	8790 B
Action sociale sans hébergement	Division 88
dont Aide à domicile	8810 A
dont Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou personnes âgées	8810 B
dont Aide par le travail	8810 C
dont Accueil de jeunes enfants	8891 A
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	8891 B
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	8899 A
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	8899 B
Périmètre des associations	catégories juridiques : 9210, 9220, 9221, 9222, 9230, 9260

Source : INSEE

Pour présenter les données de l'emploi, R&S s'appuie sur des conventions pluriannuelles de coopération, établies avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF), et avec la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA).

A partir du périmètre défini ci-dessus, trois données sont disponibles : le nombre des établissements employeurs (au cours d'une année donnée), le nombre de salariés (obtenu après moyenne trimestrielle), et la masse salariale brute correspondante. Ces données ont été réunies d'une manière homogène au cours des années 2000 à 2010, et selon une méthodologie identique pour le régime général et le régime agricole.

En effet, qu'il s'agisse du régime général de Sécurité sociale ou du régime agricole, la source de données utilisée (Acosse / Urssaf et MSA) ne permet pas pour l'instant de distinguer les emplois, selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Sont en revanche comptabilisés les différents contrats aidés, ainsi que les bénéficiaires de l'aide par le travail (les personnes handicapées), sans que l'on puisse les distinguer des salariés ayant pour fonction de les encadrer et les aider. C'est un biais méthodologique dont il faut tenir compte.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

B - L'emploi en 2010 : plus de 33 000 employeurs et près d'1 millions de salariés

⇒ Plus de 33.000 employeurs

Tableau 3 - Associations employeurs dans le secteur sanitaire et social en 2010

	Régime général	Régime agricole	Total	Répartition (en %)
Santé	3 315	7	3 322	10,0%
Hébergement médico-social	9 032	66	9 098	27,3%
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	1 501	3	1 504	4,5%
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	1 279	0	1 279	3,8%
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	527	1	528	1,6%
Dont Sous-total Hébergement médicalisé	3 306	4	3 310	9,9%
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	1 871	6	1 877	5,6%
dont Hébergement social pour toxicomanes	130	-	130	0,4%
dont Hébergement social pour personnes âgées	599	34	633	1,9%
dont Hébergement social pour handicapés physiques	251	12	263	0,8%
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	1 332	5	1 337	4,0%
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	1 545	5	1 550	4,7%
Dont Sous-total Hébergement social	5 726	62	5 788	17,4%
Action sociale sans hébergement	20 314	545	20 859	62,7%
dont Aide à domicile	4 057	344	4 401	13,2%
dont Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou personnes âgées	582	4	586	1,8%
dont Aide par le travail	2 039	82	2 121	6,4%
dont Accueil de jeunes enfants	3 283	8	3 291	9,9%
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	893	NC	NC	2,7%
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	434	NC	NC	1,3%
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	9 028	107	9 135	27,4%
Total	32 661	618	33 279	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA - Traitement R & S. NC : le nombre des références est trop faible pour être diffusé.

La santé représente 10% des employeurs, l'hébergement médicalisé, 9,9% et l'hébergement social, 17,5%. L'action sociale se détache nettement avec 62,7% des associations employeurs dont plus de 4 400 dans l'aide à domicile, plus de 2 000 dans l'aide par le travail et près de 3 300 dans le secteur de la petite enfance.

On notera, pour le regretter, que la catégorie « *fourre-tout* » regroupe encore plus de 9 000 employeurs, soit plus de 27% des associations du secteur sanitaire et social. On verra plus loin qu'ils représentent près de 15% de l'emploi, soit un peu moins proportionnellement, car ce sont généralement des employeurs dont le nombre de salariés est inférieur à la moyenne générale.

La part des établissements employeurs du régime agricole est assez faible, mais non négligeable (1,9%). Elle se situe essentiellement dans l'aide à domicile (7,8% des employeurs du secteur), l'aide par le travail (3,9% des employeurs), l'hébergement pour personnes âgées (5,4%) et dans celui qui est spécialisé pour les personnes handicapées physiques (4,6%).

⇒ Près d'un million de salariés en 2010 !

Le tableau suivant présente la ventilation détaillée des emplois, notamment par distinction entre le régime général et le régime agricole.

Tableau 4 - Emplois associatifs du secteur sanitaire et social en 2010

	Régime général	Régime agricole	Total	Répartition (en %)
Santé (1)	130 460	1028	131 489	13,2%
Total Hébergement médico-social	327 683	953	328 636	32,9%
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	68 052	67	68 119	6,8%
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	68 574	-	68 574	6,9%
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	30 104	38	30 141	3,0%
Sous-total Hébergement médicalisé	166 730	104	166 834	16,7%
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	61 289	65	61 354	6,1%
dont Hébergement social pour toxicomanes	1 963	-	1 963	0,2%
dont Hébergement social pour personnes âgées	16 861	359	17 220	1,7%
dont Hébergement social pour handicapés physiques	10 584	284	10 868	1,1%
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	40 059	23	40 082	4,0%
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	30 198	118	30 316	3,0%
Sous-total Hébergement social	160 954	849	161 802	16,2%
Total Action sociale sans hébergement	521 638	16 426	538 064	53,9%
dont Aide à domicile	172 648	11 819	184 467	18,5%
dont Accueil d'adultes handicapés ou de personnes âgées	8 048	50,375	8 098	0,8%
dont Aide par le travail	133 485	1 371	134 857	13,5%
dont Accueil de jeunes enfants	32 385	90	32 475	3,3%
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	22 616	3	22 618	2,3%
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	9 679	4	9 683	1,0%
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	142 778	3 089	145 867	14,6%
Total	979 781	18 408	998 189	100%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. (1) Dans le secteur de la santé, le nombre des salariés du régime agricole (1029) est nettement plus important en 2010, compte tenu d'une correction intervenue dans le département de la Sarthe.

Le secteur sanitaire et social comporte près de 1 million d'emplois en 2010 :

- Plus de 130 000 dans le secteur de la santé,
- Plus de 320 000 dans l'hébergement médico-social, répartis à parts pratiquement égales entre l'hébergement médicalisé et l'hébergement social,
- Plus de 520 000, dans l'action sociale sans hébergement. Secteur dans lequel l'aide à domicile et l'aide par le travail occupent une place importante.

Le régime agricole représente plus de 18 000 salariés, dont près de 12 000 se situent dans le secteur de l'aide à domicile.

⇒ **En moyenne 31 emplois dans les établissements sanitaires et sociaux.**

En comparant la ventilation des établissements par secteur, et la même ventilation des salariés, le lecteur aura senti, au travers de différences importantes, que la taille des établissements varie en effet fortement.

Tableau 5 – Taille moyenne des associations du secteur sanitaire et social en 2010

Secteurs d'activités des associations	Nombre moyen de salariés par association employeur
Santé	39,6
Hébergement médico-social	35,5
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	45,3
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	53,6
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	57,1
Dont Sous-ensemble Hébergement médicalisé	50,4
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	32,7
dont Hébergement social pour toxicomanes	15,1
dont Hébergement social pour personnes âgées	27,2
dont Hébergement social pour handicapés physiques	41,4
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	30,0
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	19,6
Dont Sous-ensemble Hébergement social	27,1
Action sociale sans hébergement	27,5
dont Aide à domicile	41,9
dont Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou personnes âgées	13,8
dont Aide par le travail	63,6
dont Accueil de jeunes enfants	9,9
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	25,3
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	22,3
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	16,0
Total	31,1

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Les établissements de santé comptent en moyenne près de 40 salariés. Dans les structures d'hébergement, la différence est importante entre les établissements médicalisés (50 salariés en moyenne) et ceux qui ont un caractère social (27 salariés en moyenne).

Parmi ces derniers, la taille varie nettement selon les publics accueillis : de 15 salariés en moyenne dans les associations d'hébergement des toxicomanes, à 41 dans celles qui reçoivent des personnes handicapées physiques.

Les différences sont aussi notables dans les associations du domaine social sans hébergement : de 10 salariés en moyenne dans les crèches et halte-garderies, à plus de 63 dans les associations d'aide par le travail.

S'agissant de l'aide à domicile, la moyenne de 42 salariés varie fortement selon les régions, et on notera que cette taille est significativement plus importante que dans les établissements lucratifs du même secteur⁵.

⇒ Plus de 19 milliards d'euros de masse salariale

Cette somme correspond à plus de 55% du total de la masse salariale distribuée en 2010 dans l'ensemble du secteur associatif⁶. Cela représente aussi plus de la moitié de l'ensemble du secteur de la construction, en France. Le tableau suivant permet de montrer comment elle se répartit.

Tableau 6 - Masse salariale distribuée dans les associations du secteur sanitaire et social en 2010

Masse salariale (en milliers d'euros)	Régime général	Régime agricole	Total
Santé	3 764 216	27 374	3 791 590
Hébergement médico-social	7 113 731	17 045	7 130 776
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	1 438 899	1401	1 440 300
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	1 517 532	-	1 517 532
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	662 176	475	662 651
Dont Sous-ensemble Hébergement médicalisé	3 618 606	1 876	3 620 482
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	1 285 725	1 524	1 287 249
dont Hébergement social pour toxicomanes	50 580	-	50 580
dont Hébergement social pour personnes âgées	349 815	6 120	355 935
dont Hébergement social pour handicaps physiques	188 565	5 750	194 315
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	986 515	512	987 027
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	633 925	1264	635 189
Dont Sous-ensemble Hébergement social	3 495 125	15 170	3 510 294
Action sociale sans hébergement	8 106 052	163 457	8 269 509
dont Aide à domicile	2 193 890	103 729	2 297 619
dont Accueil et accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou personnes âgées	162 039	798	162 837
dont Aide par le travail	1 854 253	23 871	1 878 124
dont Accueil de jeunes enfants	545 638	1 181	546 819
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	496 021	67	496 088
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	235 568	37	235 605
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	2 618 644	33 774	2 652 418
Total	18 983 999	207 876	19 191 875

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA - Traitement R & S.

⁵ Voir sur ce point les fiches pratiques Uniopss du Cnar Social n°54790, n°59620 et n° 64119 pour le développement spécifique annuel consacré au secteur de l'aide à domicile.

⁶ Cela représente aussi plus de la moitié de l'ensemble du secteur de la construction, en France (34,5 milliards d'euros).

Au-delà des montants correspondant aux salaires bruts distribués en 2010 et présentés ci-dessus pour chaque secteur, il est intéressant de rapprocher la part que chacun représente en termes de salariés d'une part, et en termes de masse salariale, d'autre part.

Les écarts constatés sont à lire au regard de la place du temps partiel et des niveaux de qualifications, selon les secteurs.

Tableau 7 - Répartition des salariés et de la masse salariale distribuée dans les associations du secteur sanitaire et social en 2010 (en %)

	Répartition des salariés (en %)	Répartition de la masse salariale (en %)
Santé	13,2%	19,8%
Hébergement médico-social	32,6%	37,2%
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	6,9%	7,5%
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	6,9%	7,9%
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	3,0%	3,5%
Dont Sous-total Hébergement médicalisé	16,8%	18,9%
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	6,2%	6,7%
dont Hébergement social pour toxicomanes	0,2%	0,3%
dont Hébergement social pour personnes âgées	1,7%	1,9%
dont Hébergement social pour handicapés physiques	1,1%	1,0%
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	4,0%	5,1%
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	3,1%	3,3%
Dont Sous-total Hébergement social	15,8%	18,3%
Action sociale sans hébergement	54,2%	43,1%
dont Aide à domicile	18,6%	12,0%
dont Accueil d'adultes handicapés ou de personnes âgées	0,8%	0,8%
dont Aide par le travail	13,6%	9,8%
dont Accueil de jeunes enfants	3,3%	2,8%
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	2,3%	2,6%
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	1,0%	1,2%
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	14,7%	13,8%
Total	100%	100%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

On remarquera que le domaine de la santé, qui réunit 13,2% des salariés du secteur sanitaire et social (cf. tableau 4), représente 19,8% des salaires distribués en 2010. Dans l'hébergement médico social, les parts sont respectivement de 32,6% en termes d'emplois et 37,2% en termes de salaires.

En revanche, dans le secteur social sans hébergement, les temps partiels sont un peu plus fréquents et les qualifications élevées un peu moins répandues que dans le secteur de la santé, par exemple. Aussi, la différence s'inverse : le secteur représente 54,2% des effectifs et seulement 43,1% des salaires.

Deux secteurs se distinguent par un écart particulièrement important. D'abord, l'aide à domicile où la proportion de salariés à temps partiel court est particulièrement importante. Ensuite, le secteur de l'aide par le travail est délicat à interpréter : ces données comportent à la fois les personnels d'encadrement, et les personnes handicapées aidées dans les établissements et services d'aide par le travail (Esat) rémunérées hors Code du travail à des niveaux nettement inférieurs au Smic et sur des temps de travail courts.

Pour traduire ces différences, un tableau complémentaire présente ce que l'on appelle le salaire moyen par tête (SPMT) qui est le rapport entre la masse salariale et le nombre de salariés.

Tableau 8 - Salaire annuel moyen dans les associations du secteur sanitaire et social en 2010

Secteurs d'activités des associations	Salaire annuel moyen par tête (en €)
Santé	28 836
Hébergement médico-social	22 048
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	21 144
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	22 130
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	21 985
Dont Sous-total Hébergement médicalisé	21 701
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	20 981
dont Hébergement social pour toxicomanes	25 773
dont Hébergement social pour personnes âgées	20 670
dont Hébergement social pour handicapés physiques	17 880
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	24 625
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	20 952
Dont Sous-total Hébergement social	22 418
Action sociale sans hébergement	15 369
dont Aide à domicile	12 455
dont Accueil d'adultes handicapés ou de personnes âgées	20 109
dont Aide par le travail	13 927
dont Accueil de jeunes enfants	16 838
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	21 933
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	24 333
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	18 184
Total	19 328

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Dans ce tableau, le secteur de la santé se détache nettement avec un salaire moyen significativement plus élevé (28 836 € par an) que la moyenne du secteur sanitaire et social (19 328 €).

A l'opposé, l'aide à domicile et l'aide par le travail pour des raisons différentes (cf. explications ci-dessus) sont donc largement en retrait, avec un salaire moyen inférieur à 14 000 €.

Aux côtés de ces deux secteurs de l'action sociale sans hébergement, l'accueil d'enfants handicapés et l'accompagnement des enfants et adolescents présentent un salaire moyen proche des salariés des structures d'hébergement.

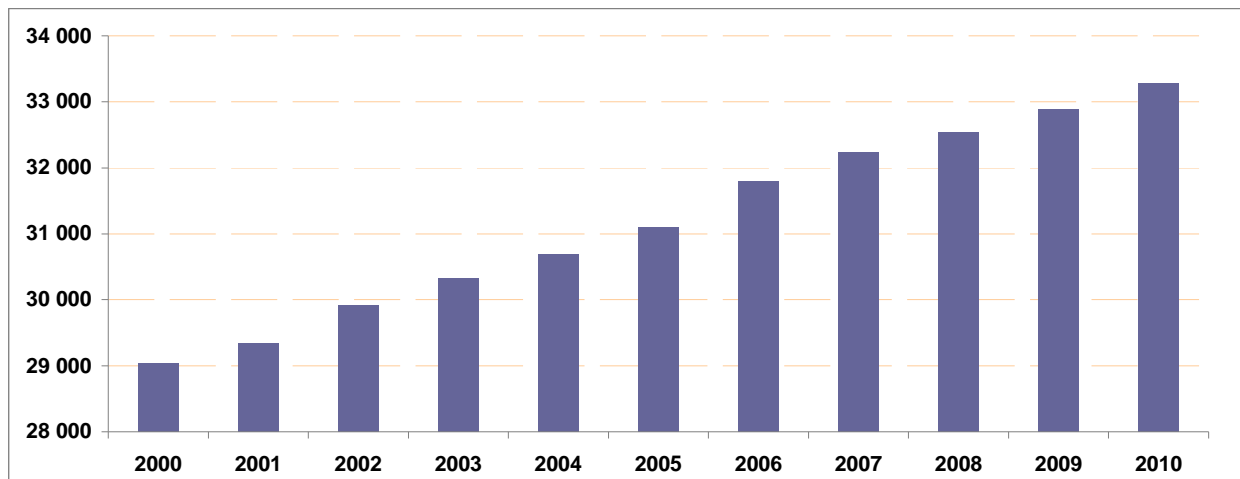
Avec 998 000 salariés en 2010, le secteur sanitaire et social représente en environ 55% de l'emploi associatif total. C'est plus de 5% du total des salariés du secteur privé.

Fortement ancrés aux territoires, ces emplois non délocalisables jouent un rôle majeur en termes de lien social et d'insertion. Ils participent aussi très activement au développement économique de leur région.

C - L'évolution 2000-2010 : 257 000 emplois nouveaux en 10 ans !

⇒ Un gain de 4.200 employeurs

Graphique 1 - Evolution du nombre d'associations employeurs dans le secteur sanitaire et social

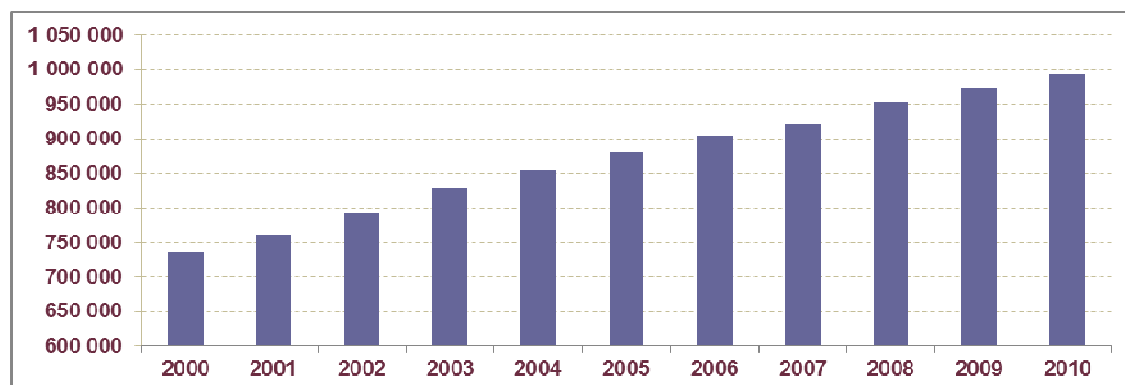


Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Depuis 2000, la croissance du nombre d'associations sanitaires et sociales employeurs est continue et assez régulière. Malgré les difficultés économiques des dernières années, la progression se maintient à environ 1% par an depuis 2008.

⇒ Une progression de près de 257 000 emplois

Graphique 2 - Evolution du nombre de salariés dans les associations du secteur sanitaire et social



Sources : ACOSS-URSAFF et MSA – Traitement R & S.

Jusqu'en 2005, le nombre de salariés a augmenté assez rapidement, entre 2,9% et 4,5% par an. Le rythme s'est ralenti en 2006 et surtout en 2007, avant de retrouver une croissance plus importante en 2008 (+ 3,6%). En 2009, elle dépasse 2% et se maintient à 2% en 2010.

Les associations sanitaires et sociales ont été parmi les rares employeurs à créer des emplois dans ce contexte général difficile (- 2,2% en 2009 et - 0,3% en 2010 pour l'ensemble du secteur privé) et alors que l'emploi associatif en général enregistre un taux de croissance un peu inférieur (+ 1,7% en 2009 et + 1,8% en 2010).

⇒ L'évolution du nombre de salariés de chaque secteur entre 2009 et 2010

Tableau 9 - Evolution des salariés dans les associations du secteur sanitaire et social entre 2009 et 2010

	2009-2010
Santé	1,4%
Hébergement médico-social	1,3%
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	4,7%
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	0,6%
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	1,8%
Dont Sous-ensemble Hébergement médicalisé	2,5%
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	4,2%
dont Hébergement social pour toxicomanes	-2,3%
dont Hébergement social pour personnes âgées	5,2%
dont Hébergement social pour handicapés physiques	1,9%
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	1,0%
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	4,6%
Dont Sous-ensemble Hébergement social	0,0%
Action sociale sans hébergement	2,6%
dont Aide à domicile	3,9%
dont Accueil d'adultes handicapés ou de personnes âgées	14,9%
dont Aide par le travail	1,4%
dont Accueil de jeunes enfants	2,7%
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	1,8%
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	-0,6%
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	2,0%
Total	2,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

L'analyse détaillée par secteur montre des disparités importantes.

➤ Les activités liées au grand âge, qu'il s'agisse de l'hébergement médicalisé (+ 4,7%) ou de l'hébergement social (+ 5,2%), se détachent nettement de la moyenne générale du secteur qui s'élève à 2%.

➤ Il en va de même pour l'accueil et l'accompagnement de personnes handicapées ou de personnes âgées (+14,9%), ainsi que pour l'hébergement social de personnes handicapées et de malades mentaux.

- L'emploi dans l'aide à domicile a également poursuivi une croissance forte (+ 3,9%).
- Quelques secteurs apparaissent dans une situation plus tendue au regard de l'évolution de leurs salariés : l'hébergement social pour toxicomanes (- 2,3%) et l'accueil et l'accompagnement d'enfants et d'adolescents (- 0,6%). L'hébergement médicalisé pour enfants handicapés, quant à lui, conserve plus ou moins les mêmes effectifs et connaît la progression la plus faible (+ 0,6%) parmi les structures d'hébergement médicalisé.

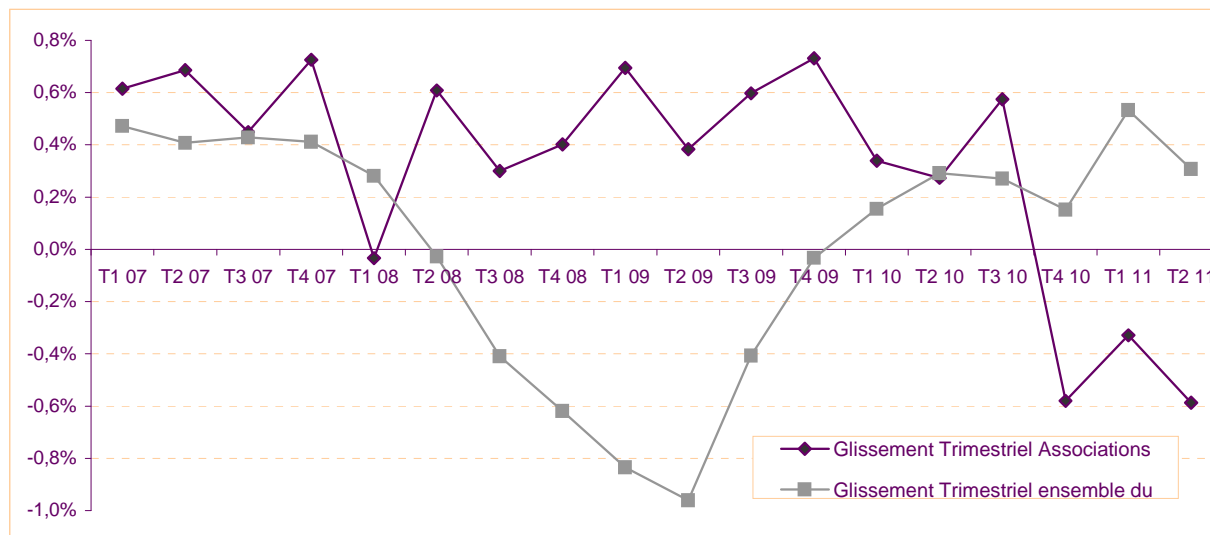
Une observation classique, basée exclusivement sur l'évolution du l'emploi d'une année sur l'autre, ne nous aurait pas permis de détecter les difficultés nouvelles que rencontre aujourd'hui le secteur et que notent les acteurs de terrain. En effet, derrière un bilan 2010 relativement satisfaisant, se cache une fin d'année et un début 2011 tout à fait préoccupants.

D - Conjoncture 2011 : 6 300 emplois perdus en trois trimestres

Méthode : Grâce à la coopération établie avec la direction des études de l'ACOSS-URSSAF, notre suivi conjoncturel permet d'observer, trimestre par trimestre, l'évolution de l'emploi, après correction des variations saisonnières. Cette analyse en glissement trimestriel permet de mesurer finement en temps réel l'évolution du nombre de salariés.

Observons en premier lieu la situation du secteur associatif dans son ensemble. Le graphique suivant, présente en pourcentage d'un trimestre sur l'autre, l'évolution de l'emploi associatif (en données corrigées des variations saisonnières), comparée à la même évolution pour l'ensemble du secteur privé.

Graphique 3 - Evolution trimestrielle comparée (CVS) de l'emploi associatif et de l'ensemble de l'emploi privé



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S. Lecture : Au premier trimestre 2007, l'emploi associatif a progressé de 0,6% par rapport au dernier trimestre 2006. L'ensemble de l'emploi privé progressait de 0,5%. Au cours du deuxième trimestre 2011, l'emploi associatif reculait de 0,6%, pendant que l'ensemble de l'emploi privé progressait de 0,3%.

Alors que l'ensemble de l'emploi privé entamait son recul à partir du 3^{ème} trimestre 2008 (- 0,4%), début de la crise financière et économique, le secteur associatif a poursuivi sa progression jusqu'à l'été 2010. Et les deux courbes se sont alors croisées, le secteur privé se redressant et le secteur associatif souffrant à son tour.

Pour ce dernier, les premiers signes d'affaiblissement apparaissent au dernier trimestre 2010 (- 0,6%) et se sont confirmés au 1^{er} premier trimestre (- 0,4%) et au 2^{ème} trimestre 2011 (- 0,6%). Au cours de ces trois trimestres consécutifs de baisse, le secteur associatif a ainsi perdu près de 26.000 emplois. Cette période (octobre 2010 – juin 2011) correspond à ce que nous nommons l'année associative, généralement calée sur l'année scolaire.

Les responsables associatifs n'ont pas voulu bousculer les actions engagées au titre de l'année 2009-2010. Ils ont attendu la rentrée, en puisant souvent sur leurs fonds propres, pour ajuster leur effectif salarié, lorsque les moyens se sont avérés insuffisants.

En effet, ils ont dû faire face à deux difficultés complémentaires : la baisse du niveau de certaines subventions, ainsi que des tensions de plus en plus vives sur les ressources provenant de la Protection sociale fortement mise à contribution par la récession économique. A cela s'est ajoutée une réduction parfois sensible du nombre des adhésions et des financements versés par les familles, dans un contexte économique morose.

Cette année 2010-2011, qui restera dans les mémoires comme une année *historiquement négative pour l'emploi*, a été vécue de façon différente selon les secteurs d'activité, comme le montre le tableau suivant. Le lecteur pourra ainsi voir comment l'emploi a évolué au cours de chacun des trois trimestres : le dernier de l'année 2010 et les deux premiers de l'année 2011.

Tableau 10 – Evolution trimestrielle (CVS), selon les principaux secteurs associatifs

Secteur d'activité	T1-2010	T2-2010	T3-2010	T4-2010	T1-2011	T2-2011
Médicosocial	0,5%	0,7%	0,8%	0,0%	- 0,2%	0,5%
Santé	0,2%	0,4%	0,4%	- 0,1%	0,4%	- 0,1%
Social sans hébergement	0,0%	0,1%	0,5%	- 0,8%	0,0%	- 0,4%
<i>Dont aide à domicile</i>	- 0,4%	- 0,3%	0,2%	- 1,6%	- 0,5%	- 0,8%
Total associations	0,3%	0,3%	0,6%	- 0,6%	- 0,3%	- 0,6%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S.

Le secteur médicosocial et celui de la santé ont été relativement épargnés : pour le premier, un seul trimestre s'est avéré faiblement négatif, et une reprise semble se faire jour au 2^{ème} trimestre 2011. Pour la santé, le bilan des trois trimestres est également acceptable.

Ce qui n'est pas le cas du secteur social sans hébergement, perdant environ 6 300 emplois, entre octobre 2010 et juin 2011, dont 4 900 dans le seul secteur de l'aide à domicile. Ce dernier, particulièrement lié au pouvoir d'achat des ménages, et en concurrence de plus en plus vive avec le secteur lucratif et l'emploi direct, a ainsi connu une période difficile, commençant au début 2010, avec deux trimestres sans évolution, et se prolongeant à partir de l'automne, avec trois trimestres consécutifs de repli⁷.



⁷ Pour aller plus loin, le lecteur se reportera à la présentation annuelle (troisième édition - 2011), consacrée à ce secteur, dans le cadre de la coopération entre l'UNIOPSS et Recherches & Solidarités. Voir la fiche pratique Cnar Uniopss n°64119.